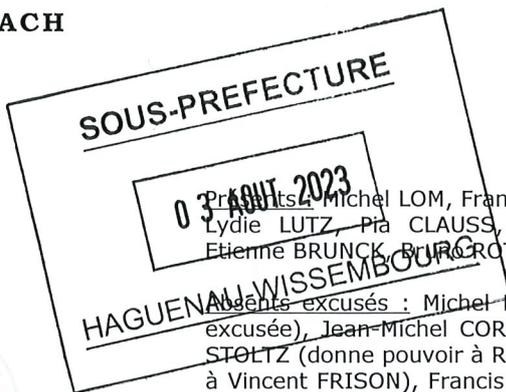




Séance du 11 avril 2023



Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Bruno ROTT, Marlyse STAUB.

Absents excusés : Michel LINGER (absent excusé), Cornelia ROTT (absente excusée), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Lydie LUTZ), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Chantal HUMMEL (donne pouvoir à Vincent FRISON), Francis WOHL (absent), David GIROLT (donne pouvoir à Bruno ROTT), Serge BONAMY (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 11

OBJET : 4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

4.1 SERVICES TECHNIQUES : Renouvellement d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités

Afin de pallier à plusieurs absences pour motifs médicaux et à un accroissement temporaire d'activités - la partie la plus chargée de l'année pour les espaces verts débutant avec le printemps - il est proposé de passer par un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) pour embaucher un adjoint technique territorial (*de catégorie C*) à temps complet à compter du 29 mars 2023, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** le renouvellement d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel de catégorie C à temps complet sur la base d'un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) à compter du 29 mars 2023,

moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



La secrétaire de séance
Lydie LUTZ

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Lydie Lutz', written in a cursive style.



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

